

Année du documentaire, la Scam salue le rapport de l'Igac.

Philippe Belin et Philippe Nicolas, membres de l'inspection générale des affaires culturelles (Igac) ont publié leur rapport sur l'état du documentaire en France, commandé par le ministère de la Culture. Etabli dans le cadre de l'Année du documentaire, il souligne à la fois un plébiscite du public (le documentaire en tête des genres prisés à la télévision) et une précarisation du secteur affectant à la fois les auteurs et les autrices et les sociétés de production.

La Scam accueille très favorablement les constats et les propositions de ce rapport, qui donne un juste panorama des enjeux et défis à relever.

- Elle appuie la réalisation d'un audit sur l'économie du genre documentaire et le lancement d'une étude sur les revenus des documentaristes.
- Elle soutient la mise en place d'instances permettant de suivre les évolutions du secteur. Forte des études qu'elle a précédemment collectées sur la rémunération des documentaristes, elle se tient à disposition des pouvoirs publics pour apporter son expertise.
- Elle partage le constat du rapport sur la situation très précarisée des documentaristes et s'alarme de la baisse de 30 % de leur pouvoir d'achat sur ces vingt dernières années. Dans ce contexte, la Scam entend définir un cadre pour une nouvelle négociation des salaires et droits d'auteur entre auteurs et producteurs. À la suite de l'accord sur la rémunération minimale pour l'écriture d'un dossier documentaire, signé avec les producteurs, aux côtés de la Boucle documentaire et de la Garrd, en janvier dernier, la Scam est déterminée à mettre en place une enveloppe minimale de rémunération des réalisateurs (EMR).
- Elle se félicite que le rapport défende le principe d'une rémunération systématique des auteurs et autrices pour l'accompagnement de leurs films en salle et les rencontres avec le public. Il est urgent d'avancer sur ce point.

Par ailleurs, le rapport relève la baisse du soutien apporté par le CNC qui, de conjoncturelle, semble devenir structurelle. Dans le cadre d'un meilleur financement du genre, le rapport plaide pour une amélioration du soutien direct aux auteurs et autrices. Si la Scam constate que des efforts ont été consentis par le CNC pour ramener le traitement de la fiction et du documentaire à plus d'équité, elle poursuit ses échanges avec ce dernier pour que la phase d'écriture soit mieux aidée.

Dans les nombreuses mesures préconisées par le rapport, saluons également les ambitions portées sur la Cinémathèque du documentaire, créée sous l'impulsion de la Scam qui œuvre sans relâche pour assurer sa consolidation et sa continuité.

Ce rapport ouvre des perspectives très encourageantes pour la création documentaire. Les documentaristes espèrent vivement qu'il sera suivi d'effets.